



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 40859

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences induites par les progrès importants des technologies de l'information. En effet, il s'avère que les nouvelles technologies véhiculent à fort débit des informations dans les domaines les plus divers au détriment du respect de la souveraineté de l'État, de la vie privée, de l'identité culturelle des peuples, de la sécurité et de l'intégrité nationale, et ce au nom de la liberté de l'information. Ainsi les données informatiques traversent-elles les frontières nationales et transnationales en les réduisant à néant. C'est pourquoi il souhaiterait savoir, s'ils existent, quels sont les dispositifs fiscaux existants permettant d'assurer un contrôle de la circulation de ces données.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40859

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3605